

ECHOS DU JOUR

M. Rykert, ex-député, vient de lancer une lettre à l'adresse de M. Blake.

Les cravats de Boston veulent empêcher la publication des journaux le dimanche et même le lundi matin.

La lecture de l'article le marchand, publiée en première page, sera agréable à tous ceux qui aiment un fait d'écrit exposé délicatement.

M. Tarte est reparti hier pour Québec. Pendant son séjour à Ottawa il a eu de longues entrevues avec Sir Adolphe Caron et l'hon. M. Chapleau.

Des informations particulières, venant de la source même, nous annoncent positivement que M. Evans, député, a cessé de rédiger l'Evening News.

L'hon. M. Chapleau a pris assez de mieux pour reprendre le travail. Hier, il a passé l'après-midi à Farns Hill, en tête à tête avec Sir John A. Macdonald.

La révision au Chili a causé une disette de tout. Le charbon se vend 45 le tonnet et il n'en reste presque plus. Les révolutionnaires ont la haute main.

M. Peadar explique son différend avec la Justice. Celle-ci, dit-il, en substance, a manqué à l'esprit du contrat en devenant hostile au gouvernement Mercier.

Le Canada demande avec beaucoup de raison à ses législateurs de rendre plus sévère la punition qu'on peut infliger à ceux qui se rendent coupables de crime contre nature.

Une conférence (1) des sauvages aura lieu à Toronto, le 13 mai prochain, pour discuter avec les blancs sur leur situation actuelle comme peuple ainsi que sur ce que l'avenir leur réserve.

La législature du Nouveau Brunswick vient d'introduire une mesure pour supprimer le Conseil législatif de cette province. On prête la même intention à la législature de l'île du Prince Édouard.

L'ÉLECTEUR à l'ÉTOILE, hier, la dépêche suivante : L'honorable L. P. Pelletier est arrivé ici à midi.

Il est rencontré avec Sir Adolphe Caron, qui a conduit chez John A. Macdonald.

Un nouveau journal, l'Écho vient de paraître à St-Hyacinthe. Ce journal est hebdomadaire, a seize pages et se fait l'éorgane de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe. Il est rédigé en collaboration et exclut la politique de ses colonnes.

Les actionnaires de la Justice, réunis en séance solennelle, ont décidé que M. L. P. Pelletier cessait d'être le président de leur club et que son nom serait rayé de la liste des directeurs. La Justice ne doit rester dans les rangs ministériels.

Le cardinal Manning et les évêques au Canada. Le cardinal Manning, qui a été nommé évêque de Saint-Joseph, dans l'office de la Confédération et dans les prières du Sacra Trinitas, Communicantes, et Libera nos.

Le correspondant du CATHOLIC NEWS, à Rome, dit que, au consistoire qui aura lieu peu de temps après l'époque, le pape créera cinq ou six cardinaux. Il y a 8 vacances dans le Sacré Collège, ce qui se compose à l'heure qu'il est de 33 cardinaux italiens et 29 d'autres nationaux.

On dit que le gouvernement italien demande la punition des chefs de bandes qui ont assassiné les prisonniers italiens à la Nouvelle Orléans et une indemnité pour les familles de ceux qui ont été tués.

Le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour limiter l'émigration en Amérique. Tant mieux pour les États-Unis et pour le Canada.

Le bruit circule à Toronto que les ouvriers de chemins de fer préparent une grève pour le mois de mai. Les hommes de chemin de fer demandent que l'échelle du salaire soit fixée de nouveau, et il y a aussi une question de gages en jeu. Ils se proposent d'arrêter tout travail sur l'importante ligne canadienne dans l'espace d'une demi-heure.

M. le sénateur Poirier publie une lettre vigoureuse dans le St-John's Sun pour se défendre contre certaines colonnes qui lui sont lancées par les amis de M. Burns, député de Gloucester, contre lequel l'honorable M. Poirier a fait une lutte très vive en faveur du candidat acadien, M. Landry.

M. Burns et ses amis, se sentant serrés de près, auraient, paraît-il, accusé M. Poirier d'avoir insulté les Irlandais catholiques.

M. Poirier donne une dérogation formelle à cette accusation.

Nous avons suivi cette lutte avec beaucoup d'intérêt, pour plusieurs raisons qu'il est inutile d'énumérer à présent. Nous avons approuvé et nous approuvons encore fortement l'attitude prise par notre ami digne de faire respecter les droits de ses compatriotes, nous aux dépens des intérêts de M. Burns. Dans des questions de cette haute importance ce pers n'aurait dû disparaître, même celles de la valeur de M. Burns.

Nous espérons que M. le sénateur continuera à lutter pour ses compatriotes jusqu'à ce qu'il ait obtenu pour eux la représentation de Gloucester: ils en ont tous les droits politiques à la majorité.

Cette première lutte n'a pas été fructueuse mais l'autre le sera. L'expérience nous enseigne qu'il faut lutter quelquefois contre son peuple pour lui enlever le respect de ses propres droits.

LE RECENSEMENT

Nous détachons d'un article de la SÉRIE RELIGIEUSE de Québec, sur le recensement, les lignes suivantes que nous recommandons à nos lecteurs :

« Un recensement à des époques déterminées, et d'autant plus nécessaire, que c'est un des plus sûrs moyens de juger du degré de prospérité d'un pays, de constater les variations qu'elle éprouve, et d'apprécier l'influence de la législation sur le bonheur et le malheur du peuple.

« Si en est ainsi les recenseurs ne sauraient donc faire leur travail avec un soin trop scrupuleux ; la population du Canada en général, et celle de la province de Québec en particulier, ne sauraient donner trop fidèlement les renseignements demandés. Non seulement le respect de la loi l'exige, mais nos intérêts les plus sacrés nous en font un devoir. Il faut savoir comprendre la situation que nous occupons dans la province et au sein de la Confédération. Notre province ne se compose pas exclusivement de catholiques, et la représentation des Communes d'Ottawa est basée sur la population. Par conséquent, il importe grandement de faire connaître exactement notre force numérique.

« Dans le premier cas, plus l'élément catholique sera considérable, plus il aura de part dans la distribution des votes en faveur de l'éducation ; dans le second cas, plus le chiffre de la population sera élevé, moins sera grande la différence entre la représentation de la province de Québec et celle d'Ontario.

Dans ces circonstances tout chef de famille qui ne donnerait pas le nombre réel des membres qui la composent, se rendrait coupable d'une véritable trahison.

« Il importe aussi de faire connaître fidèlement la valeur des biens mobiliers et immobiliers que l'on possède, et le revenu qu'ils donnent afin que l'on puisse se former une juste idée des ressources de cette province, « que des hommes ennemis s'attachent à déprécier, » comme le disait Mgr Baillargeon dans un circulaire en date du 13 décembre 1860. C'est le moyen de donner cet aspect de conspiration organisée contre une province dont le plus grand crime est d'être français et catholique ; et de démontrer que, toutes choses égales d'ailleurs, elle est non pas inférieure mais réellement supérieure aux provinces sœurs, à presque tous les points de vue.

« Que l'on se dépouille donc, s'il en existe encore quelque part, d'un préjugé qui n'est plus d'actualité, et qui ne peut que rendre ridicules ceux qui le entretiennent. Que chacun fasse la tâche difficile des officiers financiers au recensement. La loi et nos intérêts religieux, nationaux et politiques nous en font un devoir de conscience. »

Les débuts d'un Trésorier

Le nouveau Trésorier d'Ontario, M. Harcourt, a prononcé hier son premier discours budgétaire. Il avait, d'abord, à rester à la hauteur de sa propre réputation, que des discours aux sessions précédentes en qualité de simple député ont rendu excellent ; puis, il lui fallait ne pas rester trop inférieur dans le parallèle qu'on ne manquerait pas d'établir entre lui et son prédécesseur M. Ross. La presse de Toronto nous en dit assez pour nous faire comprendre que M. Harcourt a fait un coup double : il a ajouté à sa réputation et il a été reconnu comme un maître budgétaire, n'ayant qu'à gagner à la comparaison.

L'hon. M. Mowat est décidément un connaisseur en hommes et ceux qu'il s'adjoint ont tous, dans un genre ou dans l'autre, des caractéristiques qui en font les ministres précieux et distingués.

Voici quelques chiffres relevés ci et là dans cet exposé budgétaire.

L'actif de la province d'Ontario s'élevait à \$5,818,216 ; son passif à \$2,220, soit un surplus de \$5,809,995.

En 1890, les recettes se sont élevées à \$3,423,124. M. Harcourt croit qu'elles seront en 1891 de \$3,298,822.

Les dépenses ont été, l'an dernier, de \$3,891,324.

Voici quelques articles de recettes :

Subside fédéral \$1,190,872

Intérêt dérivant des placements 383,306

Dépensement des terres 1,023,443

Licences 312,007

M. Harcourt porte le chiffre des recettes du prochain exercice à \$3,298,822. Voici quelques articles de dépenses en 1890 :

Instruction publique \$628,142

Installations publiques 769,994

Édifices, chemins de colonisation etc. 613,000

M. Harcourt a changé un peu les formules budgétaires, les procédés qui ne mettaient pas suffisamment en lumière les chiffres du passif flottant ou consolidé et donnaient à l'opposition un prétexte pour crier à la banqueroute déguisée. Le nouveau Trésorier a, dans son budget, désigné à l'avance tout paiement à faire pour l'amortissement ou autrement durant l'exercice en cours.

Le discours budgétaire de M. Harcourt laisse se détacher trois certitudes bien agréables pour l'électeur Ontario :

Le passé a été heureux, le présent est solide et brillant et l'avenir est d'autant plus rose que les grosses dépenses sont faites, qu'il ne reste plus qu'à entretenir ce qui est fait, à compléter ce qui est en cours de construction et à récolter le fruit des semences déposées en bonne terre.

TELEGRAPHIE

EUROPE

MALADE MALGRÉ LUI

PARIS, 26 mars.—M. Cochin cadet, après avoir joué le Malade imaginaire, devant le public, il est resté malade, par une petite influence mélangée d'un rhumatisme articulaire aux pieds. Son médecin, M. le docteur Roubin, l'a soigné à huis clos de maladie non imaginaire. L'actif M. Cochin est fort malheureux, car il n'aime ni le repos ni les malades.

COMMERCES DE DÉCORATIONS

PARIS, 26 mars.—Le parquet s'occupe en ce moment d'une affaire qui va agiter bien des gens. Il s'agit de la vente de décorations persanes.

L'inculpé est un sieur Dussart, ancien consul à Yokohama, et aujourd'hui—comme tous nos gens sans profession sérieuse—se prétendait journaliste.

Dussart lors du séjour de Nasser et Dine à Paris, pendant l'exposition, a trouvé moyen d'avoir une audience et s'est chargé de chanter dans toute la presse les louanges du Shah, moyennant une douzaine de brevets de Lion et Soleil. Il distribuait ou vendait quelques uns de ces brevets et en fit d'autres que dit l'accusation—imprimer en Angleterre quelques centaines d'autres qu'il se mit à céder à des prix d'or.

Le général Nazare-Aga, un peu surpris du nombre considérable de brevets qu'on apportait à sa signature a fait faire une enquête, et M. Clément, commissaire de police a arrêté Dussart.

Que vont faire tous les gens qui, grâce à lui, aborberont le ruban vert à leur boutonnière ?

« Ajoutons que, d'après certains bruits, Dussart ne serait pas le seul coupable. Il aurait été aidé dans son trafic par certain diplomate qui, après avoir, lui aussi, vendu des brevets de Lion et Soleil, a été choisi par le Tsar pour trancher la question du remplacement du comte Schouvaloff.

—Au Reichstag on a continué aujourd'hui la discussion du budget de la marine. Le projet que le gouvernement a appuyé, M. de Bötticher a produit son effet ; la majorité est disposée à voter les crédits nécessaires pour la construction de deux nouveaux cuirassés. Cependant pour sauver les apparences et donner un semblant de raison à l'ère de ce brusque revirement d'opinion, la majorité a proposé au Reichstag d'adopter le projet de loi du gouvernement.

Cette proposition, mise aux voix, a été votée par 216 voix contre 77. Les socialistes, les démocrates, une partie des libéraux et le centre ont voté contre la proposition. Il y a eu de nombreuses abstentions. Le quorum n'étant atteint, le vote définitif a été renvoyé à lundi.

M. de Kendorff, ancien ambassadeur, a déclaré que le projet de loi des cuirassés, a-t-il dit, ne peut garantir que la guerre déclatée par le Tsar sera courte. Ces paroles ont été applaudies par la droite.

M. Studt, président supérieur de la province de Westphalie, a parcouru toute la région inférieure de Bochum pour se convaincre de l'état des esprits ; il vient d'adresser au Reichstag le rapport qu'il a fait confirmer pleinement les craintes d'une grève générale.

Malgré le refus du prince de Bismarck, le projet de loi de l'Assemblée nationale a été présenté par les élections de Reichstag. Ce projet sera voté si et en présence de M. de Kendorff, ancien ambassadeur, qui se rendra à Berlin pour assister à la séance de l'Assemblée nationale.

« Dans les cercles parlementaires on prétend que le prince de Bismarck a été d'avis d'approuver le projet de loi de l'Assemblée nationale.

« Les patrons des établissements industriels devaient impossible. Dans une réunion qui a eu lieu, les délégués des établissements industriels ont déclaré vouloir maintenir le statu quo et ne pas faire la moindre concession aux ouvriers. De leur côté, les ouvriers ont tenu des assemblées très nombreuses dans lesquelles ils se sont déclarés solidaires pour le maintien de leurs revendications, disant ils recourir aux moyens extrêmes.

« Les ouvriers d'Essen ont aujourd'hui une assemblée générale dans laquelle on a voté des résolutions analogues.

DRAME DE LA VIE

RIOM, 26 mars.—L'instruction du drame de Chantelle est close. On annonce en effet qu'un accord a été conclu entre les parties en accusation, vu de renvoyer cette mystérieuse affaire devant les prochaines assises de l'Ailier, qui s'ouvriront à Moulins le 27 avril, sous la présidence de M. Verdier, conseiller à la Cour d'appel de Riom.

On assure, d'autre part, que M. le procureur général vient de déclarer vouloir maintenir la Cour de cassation afin d'obtenir le renvoi de l'affaire devant un autre cours, pour cause de suspicion légitime.

Si le pouvoir est admis, il est probable que Mme Achet sera renvoyée devant la Cour d'assises du Pays de Dôme. Riom étant le chef-lieu judiciaire le plus rapproché de Gannat.

C'est M. Demange, du barreau de Paris, qui défendra Mme Achet.

Incitée toujours à la maison d'arrêt de Riom. Sa santé, très altérée au début de son séjour à la prison, est maintenant retournée à l'état normal.

Mme Achet maintient énergiquement sa première version au sujet du crime.

M. Lépine a voulu revenir son assistant malgré elle. Et espéré par ses refus, prononçant de la solitude de l'heure avancée, il a tenté d'employer la violence. Abolée, et victime de brutalement odieuses, Mme Achet a pu s'emparer d'un revolver et a fait feu sur son agresseur, qui, atteint d'une balle, a été la fuite dans le jardin. C'est alors qu'obéissant à une force insconscience, à un besoin de venger les outrages reçus, Mme Achet a poursuivi le notaire en continuant à tirer.

Tel est le récit de la première scène du drame.

Dans la seconde, l'inculpée a fait preuve d'un acharnement inouï.

En voyant, dit-elle, que M. Lépine était mort, elle a senti tout à coup sa colère s'évanouir pour faire place à une terreur profonde. La situation était terrible.

Une idée la saisit. Il lui fallait faire croire qu'elle avait tué son mari. Elle se précipita vers le notaire de Chantelle pour le voir. Il fallait par conséquent que l'on se fût soupçonné la scène qui venait de se passer.

Quelle est l'arme des assassins vulgaires ? Le couteau. Mme Achet courut à la cuisine et prit un couteau, et avec ce couteau elle se précipita dans le jardin, elle lui fit une horrible entaille à la gorge.

L'inculpée donna ces diverses explications avec une précision remarquable, et, sur ce point, jamais les magistrats instructeurs n'ont pu la prendre en défaut.

Ajoutons que ces deux perquisitions qui ont été faites au domicile de Mme Achet, à Chantelle, on a saisi un manuscrit relatif au crime, et un manuscrit annonçant le départ de la prison. Toutes les lettres écrites par elle et dont elle a le rigoureux conservé la copie, sont, paraît-il, d'un style irréprochable, plein d'élégance et de distinction.

Il est probable que la lecture, à l'audience de cette correspondance, ne fera pas plaisir à tout le monde.

ACCUEIL A JULIUS FERRY

PARIS, 21 mars.—Le renouveau de M. Jules Ferry sur le théâtre parlementaire a été un petit événement.

Voici l'opinion de quelques critiques, le public formera la sienne à sa guise :

L'AUTORITÉ.—L'accueil n'a pas été des plus chaleureux, nous pouvons même dire qu'il a été spécial.

LA LANTERNE.—Sa rentrée en scène n'a pas eu tant d'éclat, le caractère triomphal que quelques uns s'étaient plu à lui prédire. C'est, comme on dit en style de théâtre, un succès de style et rien de plus.

LA PATRIE.—Le « vaillant Ferry » a fait sa rentrée oratoire avec grand succès.

—Le RAPPEL.—M. Jules Ferry, il faut le dire, de nous a pas paru en possession de ses moyens ; sa voix enrouée, laissait tomber la fin de toutes les phrases dont les orbes les plus attentives ne pouvaient saisir que le commencement. On s'est étonné avec attention, mais rien de plus.

—Le MONITEUR.—La déconvenue du nouveau sénateur des Vosges a été complète.

—Les LIBÉRAUX.—On pouvait espérer que M. J. Ferry tiendrait à justifier son intervention en élucidant cet important débat que depuis a été décidé.

—Ce que les LIBÉRAUX ont remarqué, c'est le ton d'homme de gouvernement pris par l'orateur.

—Le RÉPUBLICAIN FRANÇAIS trouve « diques et élevés » les déclarations de l'ex-ministre et son discours « nourri de faits justes et de raisons claires ».

—Enfin, l'ÉTAFFETTE de M. Jules Ferry juge son directeur dans les termes suivants : « Jamais, peut-être, l'ancien président du Conseil ne parla d'une inspiration plus haute. Avec lui, des premiers mots de son magnifique discours, la discussion s'éleva. Nous sommes moins présents d'un orateur habile à critiquer le système de l'Administration en Algérie, ou à le défendre, que d'un homme d'État qui fait entendre les conseils d'une raison claire et d'une sagesse prévoyante. L'impression produite par M. Jules Ferry a été profonde au Sénat. Elle ne peut manquer d'être féconde. »

UN CRIME ÉPOUVANTABLE

CLERMONT-FERRAND, 26 mars.—Un crime épouvantable vient d'avoir lieu à Thiers.

Ce matin à huit heures un quart, le Parquet était prévenu qu'un homme venait d'être assassiné à l'éclairé dit « Route de la Boule », près de Thiers. M. le juge d'instruction, le notaire et le commissaire de police se transportèrent immédiatement sur le lieu du crime.

Le bruit de cette sinistre découverte était vite répandu à Thiers et une foule énorme s'était rassemblée devant le cadavre gisant dans un fossé, à 500 mètres environ du faubourg du Mont et en face d'une maison inhabitée. Une mare de sang s'étendait au milieu de la route. La tête avait été mutilée à coups de couteau ou de poignard. On a compté plus de dix blessures horribles à la tête et au visage.

L'intention évidente des assassins avait été de défigurer la victime probablement pour prolonger les constatations d'identité et leur permettre de s'échapper. Les vêtements trempés de sang étaient déchirés.

Néanmoins le cadavre a pu être reconnu, c'est celui de M. Antoine Pintrand, huissier à Thiers, âgé de quarante ans.

M. Pintrand était parti hier pour Joux et Marignac, allant opérer des reconstructions. Il était en voiture et il est rencontré à Pont de Thiers, M. le juge d'instruction, le notaire et le commissaire de police se transportèrent immédiatement sur le lieu du crime.

On suppose que M. Pintrand, qui devait être porteur de sommes importantes à son retour, a été guetté sur la route, puis dévalisé par les assassins.

Une dépêche de M. le maire de Pez. ha dres, adressée à midi, donne le signal d'un vol et d'un cheval trouvés à Joux, et qui sont certainement ceux de M. Pintrand. Le cadavre de la voiture était fracturé et portait de nombreuses traces de sang. Les gendarmes sont partis pour Pez. haudres.

Le corps de M. Pintrand a été déposé à l'hospice où l'autopsie aura lieu.

Une femme demeurant à l'extrémité du faubourg du Mont a déclaré avoir aperçu hier à huit heures et demie du soir, un coup de feu. Elle n'a entendu aucun cri. Ce serait donc à huit heures et demi que le crime aurait été commis.

NOUS OFFRONS

1 TRAINEAUX VALANT \$1.00 pour .50

1 do do 1.00 do .75

1 do do 1.50 do .78

3 do do 1.50 do 1.00

6 do do 2.25 do 1.50

1 do pour bébé do 3.25 do 2.34

QUI LES AURA ?

E. G. Laverdure & CIE

69 & 75 RUE WILLIAM

Un des plus grands embarras pour les négociants en fruits d'obtenir quelque chose de bon ou de valeur extra dans leurs achats d'articles de consommation, c'est le préjudice que leur cause le manque de confiance. Ne permettez pas à votre projet de vous empêcher d'acheter une livre de notre célèbre thé de 50 cts. Le livre égal en qualité n'importe quel le vendra ailleurs pour ce prix, et puis vous avez votre choix sur des semaines de présents agréables et utiles livres à votre examen. Venez voir chez

STROUD BROS.

RUES RIDEAU ET SPARKS.

Un Complet Stock de

VINS ET LIQUEURS.

D'Importation Directe.

Toujours en main au No.

97 RUE RIDEAU.

REMERCIEMENTS

AU PUBLIC !

A Mes Clients.

A Mes Créanciers.

Je demande qu'ils me pardonnent de m'être laissé placer dans une fausse et humiliante position par de faux et trompeurs amis, mais je ne suis pas chagriné ; je n'ai pas même de chagrin.

J'espère avoir longtemps pouvoir remplir mes engagements.

VICTORIEUSEMENT VOTRE,

John Casey,

CHARGE D'AFFAIRES.

\$24,000

De Chaussures à Vendre sans Réserve à la Grande Vente de

MASSON.

Grandes Réductions dans toutes Livres.

R. J. DEVLIN.

N. B.—Le chapeau de deux piastres est à très bas prix.

102 RUE SPARKS.

PAUVRES HOMMES FOUS !

Metropolitan M'g. Co.

A ceux qui ont intention d'acheter des Tapis, nous leur conseillons d'acheter à bonne heure pour éviter la foule qui nécessairement doit nous venir, et nous leur faisons cette offre : Tout Tapis acheté avant le 15 Avril, nous nous en chargerons et l'assemblerons et nous l'apporterons à domicile, sans aucune charge. Tous Tapis avec des bordures, moins cher. Tous les dessins de nos nouvelles marchandises sont de nous, et nous nous fournissons meilleures maisons Anglaises et Américaines. Les paiements à la semaine sont acceptés.

Nos Conditions.

\$10 de Marchandises à 25cts. par semaine.

\$20 " " " 50cts. " " "

\$30 " " " 75cts. " " "

\$40 " " " \$1.25 " " "

\$100 " " " \$2.50 " " "

557 Rue Sussex.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec un manche en bois de hêtre et un poids de 100 grammes. Avec tout ce qui est nécessaire pour le jeu.

Un superbe golf brillant et noir, avec